

Compte rendu des décisions du Conseil de gouvernance prises en sa réunion du 5 avril 2019

A Points de gestion courante

A.1 Approbation de l'ordre du jour

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour, le point A6 étant retiré.

A.2 Approbation du rapport des discussions de la réunion des 30 et 31 janvier 2019

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions de la réunion des 30 et 31 janvier 2019.

A.3 Donations

Depuis la dernière réunion du conseil de gouvernance les 30 et 31 janvier 2019, l'Université a reçu à travers la Luxembourg University Foundation 10 dons supérieurs à 5000 € pour un montant total de 555.388,18 € et 17.000 \$, soumis pour approbation, ainsi que 269 dons inférieurs à 5000 € pour un montant total de 15.092,50 €, présentés pour information.

En outre, deux dons d'un montant total de 192.077,59 € ont été versés directement sur les comptes de l'Université et sont présentés pour acceptation provisoire et à titre conservatoire en attendant l'approbation du Ministère de la Justice suivant l'article 910 du code civil.

Le montant total s'élève ainsi à 570.480,68 € et 17.000 \$.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations présentées. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs. Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l'approbation du Ministre ayant la Justice dans ses attributions.

A.4 Conventions

a) Convention-cadre avec la Bibliothèque Nationale de Luxembourg

Cette convention-cadre concerne :

- *les collections et services mis à disposition des membres de la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance par la Bibliothèque Nationale de Luxembourg (BnL) au sein de son nouveau bâtiment à Kirchberg,*
- *la participation de la bibliothèque de l'Université (Luxembourg Learning Centre – LLC) au réseau national des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu géré par la Bibliothèque nationale et l'accès par le Learning Centre au module de rapports et statistiques du système intégré de gestion de bibliothèque,*
- *la coopération entre les deux Parties en matière de gestion et de mise à disposition de publications numériques au public scientifique et aux autres publics du Luxembourg,*
- *le prêt interbibliothèques entre la Bibliothèque nationale et le Learning Centre,*

- la coopération en matière de prêt international entre la Bibliothèque nationale et le Learning Centre,
- le développement de la coopération entre la Bibliothèque nationale et le Learning Centre dans tout domaine d'intérêt commun.

L'ouverture du nouveau bâtiment de la Bibliothèque nationale est prévue pour ce printemps. Elle est située entre l'actuel campus du Kirchberg qui sera également le pôle de développement de l'Université dans la Ville de Luxembourg et le bâtiment « Weicker » hébergeant l'unité de recherche en droit. La bibliothèque est facilement accessible en tram à partir des bâtiments de l'Université. Pour cette raison, la BnL reprendra les fonctions de bibliothèque universitaire pour la partie de l'Université implantée au Kirchberg.

La convention-cadre règle aussi le mode de coopération entre la BnL et le Learning Centre à Belval, entre autre le prêt interbibliothèques et la coopération en matière de prêt international qui est géré par la BnL.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention-cadre entre la Bibliothèque nationale de Luxembourg et l'Université du Luxembourg réglant les relations entre la Bibliothèque nationale de Luxembourg et le Luxembourg Learning Centre de l'Université du Luxembourg.

b) Convention-cadre EuroHPC avec LuxConnect

La convention cadre formalise le support de l'Université à un dépôt de projet européen dans le domaine du calcul à haute performance.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de la convention-cadre entre LuxConnect S.A. et l'Université du Luxembourg.

A.5 Conventions de coopération académique et scientifique

a) Convention de coopération avec l'Université du Québec à Montréal (Canada)

En prévision d'une visite de la rectrice de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le Recteur a demandé au Conseil d'approuver une convention de coopération avec cette université et en particulier avec son École des sciences de la gestion (ESG) en vue d'un échange d'étudiants. Aucun engagement financier immédiat n'en résulte.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature d'une convention de coopération académique avec l'Université du Québec à Montréal (Canada) et mandate le président du Conseil de gouvernance et le recteur à la signer.

b) Convention de coopération avec la Hong Kong University of Science and Technology (Hong Kong)

Cette convention avec la Hong Kong University of Science and Technology est destinée à faciliter l'échange d'étudiants. Aucun engagement financier immédiat n'en résulte.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la convention de coopération académique avec la Hong Kong University of Science and Technology (Hong Kong).

c) **Convention de coopération académique et scientifique avec la Banque européenne d'investissement : renouvellement**

Des conventions de coopération quinquennales ont été signées avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en 2007 et en 2012. Cette dernière n'avait pas été renouvelée en 2017. La présente convention entend faciliter la collaboration entre la BEI et l'Université dans les domaines suivants :

- *Activités de recherche communes*
- *Organisations conjointe de séminaires*
- *Participation du personnel de la BEI à des travaux d'étudiants*
- *Projets de recherche communs*
- *Enseignement dans des cours et séminaires du partenaire*
- *Formation du personnel*

Il ne résulte de cette convention pas d'engagement financier particulier. Les organes décisionnels des deux institutions gardent la maîtrise de leurs apports.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la convention de coopération académique et scientifique avec la Banque européenne d'investissement.

A.6 *Point retiré de l'ordre du jour*

A.7 **Prises de participation de l'Université : relevé**

Le Conseil de gouvernance avait demandé au recteur de lui présenter un relevé des prises de participation de l'Université, pour information, et en vue d'alimenter les réflexions visant à développer une stratégie sur les prises de participations.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des prises de participation de l'Université.

A.8 **Statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2018**

L'analyse des statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2018 a été présentée pour information au Conseil. Ces statistiques alimenteront les discussions stratégiques de la retraite du 13 et 14 septembre 2019. Le nouveau vice-recteur académique pourra appuyer ses réflexions sur ces données.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du bilan des statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2018.

A.9 **Règlement des études : ratification de l'article 50**

Dans sa réunion des 30 et 31 janvier 2019, le Conseil de gouvernance avait constaté qu'une disposition de l'alinéa (3) de l'article 50 du règlement des études était incompatible avec la Loi. Le Conseil était appelé à ratifier la nouvelle formulation de cet article.

Décision : Le Conseil de gouvernance ratifie le changement à l'article 50 alinéa (3) du règlement des études.

A.10 Rapport d'activités 2018 : version finale

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête le rapport d'activités 2018 de l'Université et mandate le président à valider la version mise en page.

B Points d'ordre général

B.1 Informations du président du Conseil de gouvernance

B.2 Informations du commissaire du Gouvernement

B.3 Primes de performance de l'équipe de direction et du secrétariat général

Décision : Tenant compte

- de la recommandation du comité des ressources humaines et des rémunérations ;
- de l'inclusion de la somme considérée dans le budget 2019 de l'Université ;

le Conseil de gouvernance

- prend acte de la proposition concernant les primes de performance des doyens et des directeurs des centres interdisciplinaires, des vices recteurs et de la directrice administrative et financière ;
 - arrête les primes du recteur, du secrétaire général et de la secrétaire générale adjointe.
-

B.4 Rapport du recteur

Décision : Le Conseil mandate le recteur à réaliser le changement dans la commission de recrutement du vice-recteur académique.

B.5 Stratégie numérique de l'Université : état d'avancement

Le vice-recteur J Kreisel avaient présenté au Conseil lors de la réunion des 30 et 31 janvier l'initiative de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer un document précisant le positionnement de l'Université dans le contexte de diverses initiatives et mégatendances numériques nationales et internationales. Monsieur Kreisel a donné au Conseil de gouvernance une information intermédiaire sur les travaux du groupe de travail. Les conclusions du groupe de travail seront présentées et discutées lors de la retraite stratégique du Conseil de gouvernance du 13 et 14 septembre 2019.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de l'état d'avancement sur la stratégie numérique de l'Université et invite le rectorat à lui présenter ses conclusions lors de la retraite stratégique de septembre 2019.

B.6 Arrêt des comptes annuels 2018 de l'Université

Décisions :

Le Conseil de gouvernance félicite et remercie les équipes en charge des finances et de la comptabilité.

Tenant compte :

- des documents soumis au Conseil de gouvernance par le rectorat ;
- des présentations faites par le rectorat et le réviseur d'entreprises agréé ;
- de l'avis du Conseil universitaire en sa séance du 19 mars 2019 ;
- de la recommandation du comité du budget, des finances et des participations ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance

- arrête les comptes de l'Université au 31 décembre 2018 ;
- donne décharge au rectorat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018 ;
- décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 (13.866.562 €) aux résultats reportés ;
- prie le Gouvernement en Conseil de lui donner décharge pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

Tenant compte

- du résultat de l'exercice 2018, portant les résultats reportés de l'Université à 33,9 M€ ;
- du budget approuvé 2019, incluant des reports budgétaires de 11,3 M€ ;
- de la recommandation du comité du budget, des finances et des participations ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance affecte les résultats reportés (33,9 m€) de la façon suivante :

- 15,4 M€ seront affectés au budget 2019 afin de couvrir les postes de dépenses présentés par le rectorat en séance, incluant la constitution d'un fonds d'infrastructure.
- la réserve indisponible est ainsi portée à 18,5 M€.

Le Conseil de gouvernance invite le rectorat à lui présenter un état financier du premier trimestre 2019 lors de la séance du 23 mai 2019.

Il invite également la directrice administrative et financière à présenter un plan d'action chiffré permettant de déployer les ressources nécessaires à la transparence et la planification budgétaire.

B.7 Lettre de recommandations du réviseur d'entreprises (management letter) suite à la révision des comptes annuels 2018

La société KPMG, en charge de la révision des comptes de l'Université, a présenté les principales constatations contenues dans sa lettre de recommandations suite à la révision des comptes annuels 2018.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des principales constatations contenues dans la lettre de recommandations suite à la révision des comptes annuels 2018.

Il constate que sur de nombreux points, des progrès notables ont été accomplis et en félicite les équipes responsables. Il demande au recteur de présenter sa réponse à la lettre de recommandations de l'auditeur (« management letter ») à la réunion du 23 mai 2019. Un plan d'action devra être présenté afin de remédier aux remarques de la lettre de recommandations.

B.8 Désignation du réviseur d'entreprises pour les années fiscales 2019-2021 : appel d'offre

Les réviseurs d'entreprises sont nommés par le gouvernement en conseil pour une période de trois ans venue à échéance. Les montants engagés obligent l'université à procéder à un marché public. Le nouveau réviseur d'entreprises commencera son mandat lors de la clôture de septembre 2019.

Décision : Le Conseil de gouvernance demande au recteur de procéder à l'appel d'offre pour la désignation d'un réviseur d'entreprises pour les années fiscales 2019-2021 et d'en présenter les résultats à la séance du 12 juillet 2019.

B.9 Rapport de suivi de l'audit interne sur les marchés publics

L'audit interne a soumis son rapport de suivi au Conseil de gouvernance. Il montre de nets progrès dans la mise en conformité, certains points restant cependant à améliorer.

Décision : Le Conseil de gouvernance

- prend acte du rapport de suivi d'audit interne ;
 - invite le rectorat à répondre aux constatations et recommandations de l'audit interne lors de la séance du 25 octobre 2019 ;
 - mandate le président du Conseil à formaliser le renouvellement de la délégation faite à la directrice administrative et financière (point 1.4 du rapport de suivi d'audit) ;
 - invite le rectorat à donner au Conseil de gouvernance toutes les assurances nécessaires quant à la composition de la Commission Interne des Soumissions (CIS) et à son fonctionnement lors de la séance du 23 mai 2019.
-

B.10 Bilan des ressources humaines au 31 décembre 2018

Conformément à la demande du Conseil de gouvernance, le service des ressources humaines a élaboré un rapport statistique concernant la composition et la variation en matière de ressources humaines ainsi qu'un bilan des congés de maladie.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du bilan des ressources humaines au 31 décembre 2018.

B.11 Présentation de la déléguée à l'égalité du genre

Madame Skerdilajda Zanaj, professeure adjointe en économie et déléguée à l'égalité du genre depuis novembre 2018 a présenté au Conseil de gouvernance une analyse des statistiques du genre sur la période 2014-2018, ainsi que le projet pilote en cours à la FDEF.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation de la déléguée à l'égalité du genre.

B.12 Indicateurs clés (KPI) 2018

Le contrat d'établissement 2018-2021 avec l'État prévoit l'engagement de l'Université sur un certain nombre d'indicateurs clés. Ainsi l'Université rend compte de l'exécution annuellement, tel que prévu à l'article 51(3) de la loi.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des indicateurs clés du contrat d'établissement au 31 décembre 2018. Le rapport d'exécution de la convention pluriannuelle sera adressé au Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, conformément à la loi du 27 juin 2018.

B.13 GIE University of Luxembourg Competence Centre

a) Comptes annuels 2018 : mandat au recteur

Le « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire », qui a pris ultérieurement le nom de « GIE University of Luxembourg Competence Centre », est une entreprise commune de l'Université et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il a, entre autre, pour but de gérer un certain nombre de formations dont les diplômes ou certificats portent le sceau de l'Université. Le GIE a présenté ici ses comptes annuels pour 2018, audités par le réviseur externe Grant Thornton, couvrant la période à partir de sa création, le 8 mars 2018.

Décision : Le Conseil de gouvernance donne mandat au recteur pour approuver les comptes annuels 2018 du « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire ».

b) Accord-cadre entre l'Université et le GIE

Lors de sa réunion des 30 et 31 janvier 2019, le Conseil avait pris la décision suivante :

Le Conseil de gouvernance prend acte des grandes lignes du contrat cadre entre l'Université et le « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire ». Il demande au rectorat de présenter une version définitive de cette convention pour la réunion du Conseil le 5 avril 2019. Le Conseil de gouvernance n'autorise l'organisation d'aucune nouvelle formation sanctionnée par un diplôme ou certificat portant le sceau de l'Université avant la signature de la convention.

Le rectorat a présenté, pour approbation, le contrat cadre qui prévoit en son article 8 la possibilité d'une révision d'adaptation après un an. La durée de l'accord est de trois ans, reconductible tacitement.

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la signature de l'accord-cadre entre l'Université et « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire ». Il invite le recteur à lui présenter un rapport sur l'implémentation de l'accord-cadre à sa réunion du 6 décembre 2019. Le Conseil de gouvernance mandate le recteur à élaborer et approuver au sein de l'assemblée du « GIE Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire » un règlement d'ordre intérieur respectant la gouvernance prévue à l'article 55 de la Loi modifiée du 27 juin 2018.

B.14 Procédure de promotion interne

La loi modifiée du 27 juin 2018 permet désormais de procéder à un nombre limité de promotions parmi le personnel enseignant-chercheur. Le rectorat propose une procédure réglant les modalités de ce processus.

Décision : Tenant compte :

- de la recommandation du comité des affaires académiques et scientifiques ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve la procédure de promotion interne telle sous réserve des modifications discutées en séance.

Conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 2018, les postes suivants pourront être ouverts :

- quatre professeurs adjoints pour promotion à professeur ordinaire ;
- cinq professeurs assistants pour promotion à professeur adjoint ;
- trois maîtres-assistants pour promotion à professeur assistant.

B.15 Divers

C Points ayant trait aux facultés et centres interdisciplinaires

C.1 Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT)

a) Présentation du SnT

Le directeur du centre interdisciplinaire SnT (Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust) a donné au Conseil un aperçu sur les activités et le développement du centre.

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation du centre interdisciplinaire SnT par son directeur.

b) Profil de poste : Professeur ordinaire en « satellite communications »

Le SnT a demandé l'ouverture d'un poste de chief scientist I (professeur ordinaire) dans le domaine des communications par satellite. Le poste est rattaché au groupe SIGCOM, dirigé par B Ottersten, spécialisé dans les domaines des communications par satellite et du traitement des signaux, des images et des données appliquées à la vision par ordinateur.

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur ordinaire en communications par satellite [Chief scientist I in Satellite Communications] / SnT, sous réserve des modifications discutées en séance.

c) Profil de poste : Professeur adjoint en « software engineering and mobile security »

Le SnT a demandé l'ouverture d'un poste de chief scientist II (professeur adjoint) dans le domaine du génie logiciel pour la sécurité dans la mobilité. Le poste est rattaché au groupe SERVVAL, dirigé par Y Le Traon, spécialisé dans le domaine du génie logiciel et plus particulièrement pour les applications de la sécurité.

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur adjoint en « software engineering and mobile security » [Chief scientist II in Software Engineering and Mobile Security] / SnT.

d) Profil de poste : Professeur assistant en « software debugging and code search »

Le SnT a demandé l'ouverture d'un poste de senior research scientist (professeur assistant) dans le domaine du débogage de logiciel. Le poste est rattaché au groupe SERVVAL, dirigé par Y Le Traon, spécialisé dans le domaine du génie logiciel et plus particulièrement pour les applications de la sécurité.

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019 ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur assistant en « software debugging and code search » [Senior research scientist in Software Debugging and Code Search] / SnT.

e) Procédure Open PEARL : Professeur ordinaire en « digital financial services »

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la proposition de nomination de N/N au poste de Professeur ordinaire en « digital financial services » dans le cadre du programme Open PEARL. Il mandate conjointement le recteur et le directeur du SnT à négocier avec le candidat retenu en vue de la signature par le candidat afin de pouvoir procéder à une nomination par procédure d'appel.

C.2 Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB)

a) Profil de poste : Professeur ordinaire en santé numérique

Le LCSB a demandé l'ouverture d'un poste conjoint de professeur en santé numérique en collaboration avec le LIH. Ce poste serait à $\frac{2}{3}$ à charge de l'Université (LCSB) et $\frac{1}{3}$ à charge du LIH. Une convention ad hoc sera élaborée. Ce poste sera basé dans un groupe de recherche commun dédié à la médecine translationnelle et aura des connexions vers l'enseignement médical. Le candidat retenu devra être en mesure de déposer un projet PEARL au FNR avant son recrutement.

Décision : Tenant compte

- que le LIH s'engage à participer à hauteur de $\frac{1}{3}$ du budget de ce poste ;
- que tous les coûts de l'Université relatifs au poste sont prévus au budget du LCSB ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil approuve le profil de poste de Professeur ordinaire en santé numérique [Full Professor in Digital Health] / LCSB. Il demande au rectorat de lui présenter à la prochaine séance la convention stipulant les modalités de collaboration avec le LIH concernant ce poste conjoint.

Une proposition de contrat sera soumise au Conseil de gouvernance le 23 mai 2019.

b) Nomination : Professeur affilié en immunologie et génétique

Le directeur du LCSB et le directeur du LIH ont demandé la nomination de Monsieur Dirk Brenner, chef du groupe d'immunologie expérimentale et moléculaire du LIH, en tant que professeur affilié, rattaché au LCSB.

Décision : Décision : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Dirk Brenner en tant que Professeur affilié en immunologie et génétique [Affiliate Professor of Immunology and Genetics] au 1er mai 2019, pour une durée de trois ans.

C.3 Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication (FSTC)

a) Liste de nomination : Professeur ordinaire en mathématiques (spécialité : géométrie) / F1-50012394, ex-F1-030034

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve la liste de nomination proposée pour le poste de Professeur ordinaire en mathématiques (spécialité : géométrie) [Full Professor of Mathematics (Geometry)] / FSTC F1-50012394, ex-F1-030034 et demande au Recteur d'entamer les négociations avec les candidats dans l'ordre de leur classement.

b) Formation : Création du programme « Formation universitaire en pédagogie médicale »

Dans le cadre de l'extension prochaine des formations en spécialités médicales (médecine générale, neurologie, oncologie), la FSTC a demandé au Conseil de gouvernance d'arrêter la création d'un programme de formation universitaire en pédagogie médicale. Ce programme est destiné à des médecins qui interviendront en tant que maîtres de stage ou d'enseignants dans ces formations. Le programme s'apparente à des formations similaires données à l'étranger, par exemple le « DIU de pédagogie médicale » français. La formation est organisée en collaboration avec le GIE University of Luxembourg Competence Centre.

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la création du programme « Formation universitaire en pédagogie médicale » (certificat : « Certificat en pédagogie médicale ») à partir de l'année académique 2019-2020.

c) **Nomination : Professeur à titre honoraire en médecine générale**

Le doyen de la FSTC a demandé la nomination en tant que professeur à titre honoraire de Monsieur Nico Haas, principal promoteur et cheville ouvrière de la formation spécifique en médecine générale, abritée depuis 2004 par la FSTC et qui a depuis lors diplômé plus de 120 médecins généralistes formés par de cours dispensés à l'Université et des stages auprès de médecins généralistes du Luxembourg.

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Nico Haas en tant que Professeur à titre honoraire en médecine générale [Honorary Professor of General Medicine] au 1er mai 2019, pour une durée de trois ans.

d) **Nomination : Professeur affilié en biologie cellulaire et biochimie**

Le doyen de la FSTC a demandé la nomination de Monsieur Ulf Nehrbass, directeur du LIH, en tant que professeur affilié, rattaché à la FSTC.

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Ulf Nehrbass en tant que Professeur affilié en biologie cellulaire et biochimie [Affiliate Professor of Cell Biology and Biochemistry] au 1er mai 2019, pour une durée de trois ans.

C.4 **Faculté de Droit, d'Économie et de Finance (FDEF)**

a) **Profil de poste : Professeur ordinaire en économie appliquée / F2-080004**

La FDEF a demandé l'ouverture d'un poste de professeur ordinaire en économie appliquée suite au départ de Monsieur Henri Sneesens, professeur ordinaire en macroéconomie, dont le mandat de professeur senior s'est achevé au 31 août 2018. La faculté a orienté le profil vers l'économie de l'environnement, l'économie du développement et l'économie publique.

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil du poste de Professeur ordinaire en économie appliquée [Full Professor in Applied Economics] / FDEF F2-080004 .

b) **Nomination : Professeur adjoint en prëtularisation conditionnelle en « banking and corporate finance » / F2-110017**

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme et engage Monsieur François Le Grand au poste de Professeur adjoint en prëtularisation conditionnelle en banque et finance d'entreprise [Associate Professor (tenure track) in Banking and Corporate Finance] / F2-110017 au 1er janvier 2020 et à durée indéterminée.

- c) **Nomination : Professeur adjoint en pré titularisation conditionnelle en « household finance and wealth management » / F2-120010**

Décision : Le Conseil de gouvernance nomme et engage Madame Denitsa Stefanova au poste de Professeure adjointe en pré titularisation conditionnelle en gestion de patrimoine [Associate Professor (tenure track) in household finance and wealth management] / F2-120010 au 1er juin 2019 et à durée indéterminée.

C.5 Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation (FLSHASE)

- a) **Profil de poste : Professeur adjoint en pédagogie inclusive et difficultés d'apprentissage / F3-50010782**

Décision : Tenant compte

- que le poste est pris en compte dans le budget approuvé 2019;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur adjoint en éducation inclusive et difficultés d'apprentissage [Associate Professor of Inclusive Education and Learning Difficulties] / F3-50010782.

- b) **Formation : Création du programme « Master in Transnational German Studies » (120 ECTS)/ FLSHASE**

Ce programme est la suite du projet « Textual and Literary Cultures in Medieval Europe » soutenu dans la période 2014-2017 par le programme Erasmus+ à travers son action sur les partenariats stratégiques. Quatre universités participant à ce programme (Luxembourg, Mainz, Palermo, Porto) proposent ici un master transnational dans lequel les étudiants passent un semestre chez chaque partenaire. Le second semestre aura lieu à Luxembourg et se fondera en majeure partie sur des cours existants.

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la création du programme « Master in Transnational German Studies » (120 ECTS, diplôme : « Master in transnationaler Germanistik ») à partir de l'année académique 2019-2020.

La formation sera évaluée au terme de 3 ans de fonctionnement.

- c) **Nomination : Professeur émérite / FLSHASE**

Décision : Le Conseil de gouvernance attribue à Madame Michèle Baumann le titre de professeur émérite de l'Université du Luxembourg à son départ à la retraite.
